

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RESILIATION – CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT  
« LES IRREDUCTIBLES » / SALLE M. BAUDE**

*3.5 – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la commune voté le **14 avril 2023**,

Vu la décision municipale n° **123/2007** du 30 novembre 2007 relative au contrat de prêt à usage ou commodat pour la mise à disposition gratuite de l'association « **Les Irréductibles** » de la salle de sport Maurice Baude, sise route de Bourbourg, ainsi que les vestiaires de ladite salle,

Considérant que l'association n'a plus l'utilité de ces locaux,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De résilier, à compter de ce jour, le contrat de prêt à usage ou commodat entre la Ville et l'association « Les Irréductibles », pour la salle de sport Maurice Baude sise route de Bourbourg, ainsi que ses vestiaires.

**Article 2 :** La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 12 septembre 2023  
*Pour extrait conforme,*

Le Maire,



Bertrand RINGOT